



# UNITE DE PRISE EN CHARGE DES PATIENTS BRULES

NIVEAU 0, coté Montagne

## I. PRESENTATION GENERALE DE L'UNITE

L'unité des brûlés est une unité fonctionnelle du département d'anesthésie/réanimation/brûlé/douleur.

**MEDECINS RESPONSABLE DE L'UNITE** : Dr HATALA

**MEDECINS** :

Dr BAUDOUIN

Dr FACON

Dr BENBOUTA

Dr MONTE

Dr VINCLAIR

**CADRE DE SANTE** : Laure LE ROUX

**INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT, SPECIALISEE A LA PRISE EN CHARGE DES BRULES** : Adeline MOIZE

**SECRETARIAT** : tel :40 48 6013

**CONSULTATION SOIN EXTERNE** : 40 48 5823

## II. PRESENTATION DE LA DISCIPLINE

L'unité des brûlés organise et gère la prise en charge de tous patients brûlés qui se présentent au CHPF soit en consultation externe soit aux urgences

L'infirmière, « Référente brûlé », participe à la réalisation de soins spécifiques aux patients brûlés avec l'équipe médicale des brûlés en unité d'hospitalisation.

La prise en charge des brûlés est multidisciplinaire.

### III. ORGANISATION DE L'UNITE

L'unité des brûlés propose :

- Une prise en charge des brûlés adressés par les urgences en phase aigue
- Une consultation médicale en consultation d'anesthésie le mardi matin pour le suivi des patients
- Une consultation infirmière en unité de consultation tous les jours de 7 :00 à 15 :00, sauf le vendredi de 7 :00 à 14 :00
- Une prise en charge psychologique et des séances individuelle d'hypnose par une hypno thérapeute, si nécessaire
- Une prise en charge et un suivi des patients en attente d'EVASAN en Nouvelle-Zélande.
- Une astreinte en dehors des horaires de consultation est assurée par 6 infirmières spécialisées dans la brûlure et 7 médecins pour la prise en charge des admissions des urgences.
- Les soins sont réalisés soit :
  - en unité de consultation
  - en hospitalisation de jour
  - en hospitalisation conventionnelle : 2 lits brûlés sont dédiés en service de gynécologie
  - au bloc opératoire selon nécessité en ambulatoire ou en hospitalisation
- L'infirmière référente de l'unité assure la technicité du plateau technique.

Une mission tous les 18 mois est organisée sur le territoire, pour la consultation et le suivi des patients ayant été traités dans le service médical Néo-Zélandais.